L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 21 FEVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE.—A l'amiable une petite vacherie avec huit vaches, cheval, charrette et une clientèle de $2 75 par jour. S'adresser coin Roman et Lapeyrouse. 17 fév—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 15e jour de février 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir: Mme Mary Supple contre John Harry Bruns, No 25,870.—Division A. Dans cette affaire soumise à la Cour, avec le consentement des avocats employés, la Cour considérant que la loi et les témoignages sont en faveur de la demanderesse, et pour les motifs assignés oralement par le tribunal, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de Mme Mary Supple, femme de John Harry Bruns et contre John McNally, syndic provisoire des insolvables, John Bruns & Son, la reconnaissant comme propriétaire, pour ses droits séparés et paraphernaux, etc., un lit se repliant, deux meubles de chambres à coucher, un sideboard, un meuble de salle à manger, accessoires de cuisine, 3 pendules, plats, literie et rideaux en dentelle, et ordonnant au syndic provisoire ci dessus nommé de s'abstenir de prendre possession de ces objets: il est de plus ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de ladite Mme Mary Supple et contre son mari, John Harry Bruns, décrétant une séparation de biens entre eux, les défendeurs devant payer les dépenses.

Jugement rendu le 11 février 1889.
Jugement signé le 15 février 1889.
(Signé) THOS. H. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi j'ai ci joint apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 15e jour de février, en l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt neuf.

E. A. LUMINAIS, Député Greffier.
18 fév—1 f par sem pendant 30 j.

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B,

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs, et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alix Rixner, épouse de Joseph Belsom, et de Joseph Belsom (consolidées).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 26,015–26,131—Division C—Attendu que Alfred Belsom a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feue Alix Rixner, épouse de Joseph Belsom, et de feu Joseph Belsom (consolidées), décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20fév—20 24—mars1

Succession de Maria Louisa Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,125—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Douglas Walker, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20. 24, 1er mars

Succession de Henrietta Morgan Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,200—Division E—Attendu que Mary F. Hunt, veuve de Thomas H. Hunt, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dative dans la succession de Henrietta Morgan Hunt, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19fév—19 24 28

Succession de Richard Flower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,675—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. A. Flower et W. E. Flower, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 fév—17 22 26

Succession de Ferdinand Haras.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,963—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Bourgeois, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14fév—14 19 23.

Succession de James John Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,861—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marie Madeleine Carré, veuve de James John Reiss, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14fév—14 19 23

Succession de Ann Thiel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mathilde Ewert, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12.17.21

AVIS AUX CREANCIERS

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,137 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Kreiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Damiens vs ses créanciers—No 26,182—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Hippolyte Damiens soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit convoqué une assemblée des créanciers, qui sera convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur tous les matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f au 20 mars

Louis Bruns versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,249—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Francis M. Boze, syndic provisoire et syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12fév—12 17 21

Ph. Hoelzel Jr., & Co., et als vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,124—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Ph. Hoelzel Jr., et Maurice E. Brierre, syndics conjoints des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17fév—17 22 26

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.
182......Rue Conti......182

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons aux tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 12 MARS 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
1 Lot de..	25,000	25,000
2 Lots de..	10,000	20,000
5 Lots de..	5,000	25,000
25 Lots de..	1,000	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300	60,000
500 Lots de..	200	100,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de..	$500, soit	$50,000
100 Lots de..	$300	30,000
100 Lots de..	$200	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tous renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, paroisse d'Orléans,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,171.—Division C.

Dans l'affaire de Benjamin Ory, demandant une monition

A tous ceux que cela concerne, salut:

ATTENDU qu'à une vente publique pour taxes d'Etat non payées des années 1870 à 1879, assessées diversement aux noms de James Cain, John Moylan, P. P. Kendall et Franklin Fire Insurance Co, James D. Houston, collecteur de taxes d'Etat pour le district supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, a vendu et adjugé à Benjamin Ory, dernier enchérisseur, le 23 août 1886, en vertu de l'autorité dont il était investi par la loi No 83 de l'Assemblée générale de 1884, approuvée le 10 juillet 1884, la propriété ci-après décrite, savoir:

Cinq (5) certains lots de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-Denis, Dryades, Tolédano et Louisiana avenue, désignés comme lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 466; les dits lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Tolédano sur une profondeur de 123 pieds.

Et, attendu que le dit Benjamin Ory s'est adressé à cette cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane de 1870.

Par conséquent, toutes personnes ayant un intérêt dans la dite propriété sont prévenues et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre la dite propriété, par suite d'une informalité dans les avis, procédures, publications, assessements, descriptions ou adjudications en vertu desquels a eu lieu la vente ci-dessus mentionnée, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans les annonces de la vente, ou relativement à l'époque où s'est faite la vente, ou à la manière dont elle a été opérée, ou par suite de tout autre défectuosité.—d'avoir, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, à déduire les raisons pour lesquelles la vente ci-dessus mentionnée ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Pour copie conforme au bureau du greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
21fév—3f en 30 jours

PAR LE CONSTABLE.

Mme C. Rose une marchande publique et son mari Jules Rose contre E. Ramos.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11,750—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, du contenu de la grocerie des défendants ci-dessus, au local situé coin des rues St-Philippe et Bourbon, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 26ème jour de février 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le contenu de la grocerie etc., coin des rues St-Philippe et Bourbon, consistant en groceries, vins, liqueurs, glacière, comptoirs, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 fév—14 21 26

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 5 février 1889, (enliassé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain îlet de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'îlet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—mars 5 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Louis Fontenot vs Charles Thomassin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux morceaux ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 251 borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Delery les dites portions sont contiguës et mesurent comme suit; une des dites portions de terre forme le coin de l'avenue Jourdan et de la rue Bourgogne et mesure treize pieds de face à l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Bourgogne, et l'autre portion de terre mesure dix-sept pieds de face sur l'avenue Jourdan sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, donnant ainsi aux deux portions de terre ci-dessus décrites un total de trente pieds de façade sur l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles: les deux dites portions de terre sont des parties d'un terrain plus grand désigné, par le No un sur un plan annexé à un acte de vente fait pardevant G. Le Gardeur Jr, notaire, le 23 mars 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, d'une Propriété de valeur améliorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de

Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,639.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Fulton Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: le lot treize mesure vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee), vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot numéro douze et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze—le tout au pied américain. Le lot numéro quatorze mesure vingt quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur le côté de la ligne qui le divise du lot numéro treize et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur le côté qui le divise du lot numéro quinze, s'étendant de la rue Fulton à la rue Peters, anciennement New Levee: et le lot numéro quinze mesure, au pied américain, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur et façade de cent vingt pieds un pouce et deux lignes sur la rue Girod et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, formant l'encoignure des rues Girod et Peters et aussi l'encoignure Girod et Fulton.

2o Aussi les machines, bouilloires, arbres de couche, poulies et tout ce qui s'applique à la dite machine, installations, accessoires, outils, marchandises, meubles et autres propriétés et effets mobiliers, etc., etc., que peut contenir le dit local ci dessus et qui appartient aux dits défendeurs; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23jan—23 30 fév 6 13 20 23

ETAT DE LA LOUISIANE.

Dame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 22me jour de janvier 1889 jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Madame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux—No 25,822—Cour Civile de District, Division C.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats de la demanderesse, et en fournissant preuve de la demande, et la loi étant en sa faveur:

Il est ordonné que le défaut ici enregistré le 16 janv. 1889, soit maintenant confirmé; et, en conséquence il est ordonné, adjugé, et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Agnes Ryan et contre le défendeur, John Bruns, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux; et de plus que la dite demanderesse ait jugement contre son dit époux, John Bruns, individuellement et comme membre de la raison sociale Jon Bruns & Son, et contre ladite maison, in solido pour la somme entière de $2392.30 avec intérêt légal dessus à partir du 3 janvier 1889, jusqu'à paiement, et tous les frais du procès, avec entérinement, admission et maintien de son hypothèque légale sur toute la propriété foncière de son époux et devant être payés de préférence avant tous les autres créanciers, du produit de la vente de la dite propriété.

Jugement rendu le 22 janvier 1889.
Jugement signé le 29 janvier 1889.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle-Orléans, le 31 janvier de l'An du Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

JOS. L. PERCY, Sous-Greffier.
15fév—1f p sem—30j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées.

Dans le Premier District.

No 292 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.

Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.

Coin des rues Dryades et Lafayette.

No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1o Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul, étant le lot qui suit le coin des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 26 mai 1883, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres sont formés de trois lots qui ont été achetés de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 19me jour de juin 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en granit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connue par le numéro municipal 292 rue Gravier. Achetée par le défunt de Alexandre Bonneval, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2o Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Gironde (maintenant Howard), Perdido et Freret, désigné par le numéro dix neuf, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 11 juillet 1866, et annexé à un acte passé le 16me jour du même mois, devant A. Hero, Jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces de face à la rue Gironde ou Howard sur 98 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur, et 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ayant quelque huit chambres et cabinet dans la bâtisse principale, quelque quatre chambres dans la cuisine, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, galerie devant, etc., et porte les Nos municipaux 106 et 108 rue Gironde ou Howard. Acheté par le défunt de Jean Baptiste Poinso, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 1er avril 1867, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, folio 351.

3o Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades (anciennement Philippa), Girod, Remparts (anciennement Cirque) et Lafayette, et lequel lot est désigné par le numéro un et mesure, en mesure américaine, 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette, de 78 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté le 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, daté le 13 avril de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

4o Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, South Market et Delord, désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1858, et déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de 65 pieds, 10 pouces sur la ligne vers la rue South Market, 72 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de côté et 23 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 238 rue Nouvelle Levée, avec quatre chambres: une bâtisse à deux étages attenante à la maison principale, avec trois chambres, hydrant, etc. Achetée par le défunt, de D. Defrichou, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 6 mai 1882, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 117, folio 314.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur. L'acquéreur fournira son billet ou ses billets datés du jour de l'adjudication pour la partie à crédit de la dite vente; le paiement du dit billet ou billets sera garanti par lien et privilège du vendeur sur la propriété, et le dit billet ou billets portant intérêt à raison de huit pour cent du jour de l'adjudication. La propriété sera tenue assurée pour le montant de sa partie à crédit, et la police transférée au détenteur ou détenteurs du dit billet ou billets. L'acte de vente et lien et privilège du vendeur renfermera le pacte de "non aliénando", et confession de jugement et frais d'avocat, au taux de cinq pour cent en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement du dit billet ou billets, ainsi que toutes autres clauses de garantie, et le dit acte contiendra telles autres clauses de garantie usuelles en pareil cas. Les taxes d'Etat et de ville de 1889 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur déposera dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix.

Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.

Succession de John Pfeifer.

Nos 29,151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, à midi, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 15 janvier 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme îlet No 37, lequel est borné par les rues Antoine ou Antonine, Plaquemines [maintenant Colisée], Prytanée et Amélie, et mesure [d'après un plan annexé à un acte de R. Pochelu à Mme Francis Wale, passé au bureau de A. Hero, alors notaire, le 24 septembre 1864] ayant environ 214 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Amélie, environ 82 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Plaquemines, maintenant rue Colisée, 214 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue Antoine ou Antonine, sur environ 84 pieds de profondeur, et a été acquis par le dit John Pfeifer par achat de R. Pochelu par acte pardevant A. Hero, alors notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, s'améliorant tous les jours et facilement accessible par les lignes de chemins de fer urbains St Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de deux ans, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et la balance à être payé au comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en plus du prix d'adjudication et payera 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Dans l'affaire de Mme Celia Koop et als. vs. les enfants mineurs de Charles Martin et als.

Vente à l'encan pour effectuer un partage.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—SAMEDI, le 23 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 28 juin 1888, et signé le 3 juillet 1888, Dossier No 23,723, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme lot No 1 de l'îlet No 59 et mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur et façade à la rue Roman de 110 pieds et forme le coin St. Louis et Roman. Tout, plus ou moins, et suivant un plan tiré par Hunter Stewart, Esq., en date de — janvier 1889. Les améliorations consistent de deux maisons en bois à un étage, citernes, hangars, lieux d'aisance, etc., connu comme le No 64 Nord Roman.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets à rendre avec coupons à la satisfaction des parties intéressées, 10 pour cent devant être payé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente par devant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1888 et jusqu'au jour de vente.
23 janv—23 27—3 10 17 23 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hubert Hambloch vs. ses créanciers. — No 26,147.— Division "E"— Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Hubert Hambloch soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des propriétés, d'élire un syndic, et délibérer sur la demande d'être déchargé de ses dettes, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues, et que J. L. Peytavin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle Orléans, 7 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
19 fév—3f en 18 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 18 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le îlet borné par les rues Conti, Royale, St-Louis et le Passage de la Bourse, désigné par la lettre D, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 janvier 1876, portée comme étant une vente de la dite propriété à C. E. Kennedy, lequel lot mesure 33 pieds de face à la rue Conti sur 62 pieds 10 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur, aussi:

2o Cette portion de terre mesurant 16 pieds sur la ligne de côté du lot D vers le Passage de la Bourse, 12 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue Royale, 14 pieds sur la ligne vers la rue Conti, 7 pieds sur la ligne vers la rue St-Louis, sur laquelle ligne elle s'élargit 3 pieds 3 pouces puis 7 pieds vers la première ligne.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal 51 rue Conti et ayant onze chambres, corridor, cour briquetée, water works, gaz, etc., des galeries sur le côté et devant, gaz, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur à un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit sera garantie par privilège du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication.

L'acte pourvoira aux frais d'avocat à cinq pour cent, (5 o/o) en cas de procédures pour forcer le paiement de toute portion du billet ou billets. L'acquéreur tiendra la propriété assurée pour le montant de la portion à crédit de la dite vente et la transfèrera aux parties intéressées, et de plus assumera et paiera au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1889.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19,23—Mars 2,9,16,23

Propriété de valeur

Améliorée et vacante,

Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les lots vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.

No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 12 janvier 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1o Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros Un et Deux, dans l'îlet compris entre les rues Mandeville, Espagne, Moreau et Victoire, sur un plan dressé par Allou d'Hemécourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, déposé au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire, les dits lots mesurant chacun, mesure américaine, 26 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 154 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Achetés par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 30 juillet 1881, d'après un acte pardevant Armand Pitot, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 478.

2o Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Decatur, Marigny et Mandeville, désigné comme le lot No 9, le dit lot mesurant 45 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres, hydrant, grande entrée pour wagon, cour devant et derrière, etc., etc., connu par les numéros municipaux 424 et 424 1/2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers Nolan, d'après un acte pardevant Charles Rolle, le 21 mars 1884, et enregistré au bureau des aliénations, Livre 120, folio 663.

3o Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ce qui y appartient, et tous les droits, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Victoire (maintenant Decatur), Mandeville et Levée (maintenant Peters), désignés comme lots Nos 4 et 5 sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 29e jour de décembre 1843, déposé dans l'ex cour d'Epreuves de cette ville; lesquels dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 4 a 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Levée (actuellement Peters), et 4 lignes sur la ligne du lot No 5, et 24 pieds 2 pouces sur la ligne de division de côté de la dite rue Levée (maintenant Peters) la même largeur au fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes de ligne du lot No 4 et 123 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, citerne, puits, etc. Le tout connu comme Nos 76 et 78 rue Peters.

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

—Et—

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés suivantes achetées de l'Etat de la Louisiane:

4o Quatre lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville [formant tout l'îlet No 530], bornés par les rues St-David, St-Patrick, Dufossat et Valmont, désignés comme lots Nos 52, 6, 4 et 30; les dits lots mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue David, 52 pieds 6 pouces de face à la rue St Patrick, sur 306 pieds de profondeur et face à la rue Valmont.

5o Un îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme îlet No 763, qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Commune, Gravier et Pierce. Le dit îlet No 763 mesure 602 pieds sur 647 pieds et 434 pieds sur 425 pieds.

6o Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'îlet No 54, bornés par les rues Harmony, St. Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 68 pieds.

7o Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'îlet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 8 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées premièrement et secondement: un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de sûreté ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à l'échéance, avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 83 chacun, datés du 7 mars 1885, payables respectivement deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque sur la propriété; le reste sera payé au comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable, accompagnés des clauses ordinaires relatives aux garanties et aux taxes, de même que pour les propriétés Nos 1 et 2. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7, ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1889, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication, sur les lieux, au comptant pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage dans le Sixième District,

Succession de Mme Mary Weyer.

No 28,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division —, en date du 15 février, 1889 et rendu dans la succession ci-dessus:

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19, 20 et 21, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey, sur 110 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant trois jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.

Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
17 fév—17—mars 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et cottages aux coins des rues Levée, Jersey et Austerlitz.

Succession de John Bodé et de dame Henriette Bodé.

No 25,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 février 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Austerlitz, Jersey et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz, et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.

2o Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Austerlitz; et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et l'acte devant renfermer toutes les clauses de sécurité usuelles.

Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagere, notaire.
16fév—16 23—2 9 16 23mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions. Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR— Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, et à défaut de dit faire ci dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir:

1o Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y compris la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Colisée; la dite portion de terre consistant des lots ou portions de terre A, B et C devant être vendus ensemble, à savoir:

(A) La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Coliseum de 159 pieds 10 pouces et 2/8 d'un pouce et à la même profondeur sur la ligne parallèle opposée la plus près de la rue Chestnut et mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par Thompson, député voyer de ville, le 5 octobre 1858, et déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire, en cette ville, par un acte en date du 28 novembre de la même année, formant une partie de 5 lots de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan dressé par Hedin, voyer, le 28 février 1848 et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville; et (B) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut, touchant la portion de terre premièrement décrite et mesurant 40 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles et mesurant dans le fond 40 pieds; étant une subdivision d'une et comprenant cette certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année; et (C) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au-delà de la portion de terre premièrement décrite et mesurant 16 pieds de face à la rue Colisée de 25 pieds sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond, le tout comme il est exhibé par la lettre C sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, et enliassé.

2o Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Coliseum et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Colisée et ayant la même profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie des lots Nos. 11 et 12 et une partie de plusieurs lots Nos. 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville, et plus amplement décrite sur un plan désigné comme D sur le plan par A. G Blanchard, voyer, enregistré dans ces procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre, connu au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3o La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; les dits lots ou portions de terre desquels le dit défunt était le propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme les lots E, F et G, sur un plan en date du 30 avril 1881, certifié par L. H. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et E. Becr par un acte passé pardevant F. Grima, notaire, en date du 7 juillet 1881, les dits lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 28 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur sur la rue Commune.

Un autre lot ou portion de terre dans le même îlet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne, la érale opposée, et 21 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le dit lot est décrit comme le lot No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant l'angle nord est des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCown, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'Association de la Variété; une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opéra; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual Land Improvement, de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt:

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt, No 222 rue Jackson, dans le quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Conditions de la vente—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les biens fonds l'intérêt indivis, etc.—ainsi qu'en est donnée la description plus haut. Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit en billets à ordre des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à leurs frais et les polices transférées aux exécuteurs ou héritiers ou parties survivantes en communauté, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 15 fév—15,23—mars2,9,16,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Pierre.

Succession de Louis Guien et de Julie Marie Louise Guien, veuve de Louis Guien,

Nos 25,478 et 25,896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.— Bureau: No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, datés respectivement le 9 janvier et le 5 février 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Le cottage en bois à un étage No 331 rue St-Pierre, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur. Le lot mesure 24 pieds 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur 59 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; le tout d'après un plan déposé dans les archives de S. Magner, ex-notaire en cette ville—No 132 de son livre de plans No 3—Le cottage a 3 chambres et cuisine, etc.

Les chars allant à la rue Canal passent devant la maison.

Conditions de la vente.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1889, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente au frais de l'acquéreur, pardevant James Simeon, Esq., notaire.
9 fév—9,16,23—mars 2,9,16

FAITES VOTRE GLACE.

Glace, crême à la glace, carafes frappées, en quelques minutes, avec nos appareils brevetés, faisant de 1 à 18 liv. de glace à la fois.—Appareils pour climats chauds. Prix $7.50 à $140.

L. DERMIGNY & CIE., 126 W. 25th str. NEW-YORK.
17fév—5 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages couverte en ardoises, No 155 rue Constance, entre les rues Robin et Race.

Stock de banque et effets mobiliers.

Succession de D. P. Murphy, décédé.

A un long crédit. — A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 février 1889, Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan:

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

1o Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages recouverte en ardoises, et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, &c., avec gaz et installations partout, galeries devant et sur le côté, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et est bien réparée avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

STOCK DE BANQUE.

2o Dix actions du fonds-capital de la Banque de Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

MEUBLES DE MAISON.

3o Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, contenus dans la résidence ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Pour la propriété foncière.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1889, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17fév—17 24—3 10 17 23mars.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pianos et instruments de Musique,

Dans l'affaire de Hubert Hambloch vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,147.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon — JEUDI 21 février 1889 à 10 heures a. m., au local No 199 rue du Canal, conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 février 1889, je procéderai à la vente de la propriété décrite ci après, à savoir:

Un lot de pianos, instruments de musique et matériel, fournitures, et aussi deux chevaux et une voiture pour pianos.

Le tout comme par inventaire enliassé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17fév—17 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.

Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.

Une élégante propriété cottage No 443 rue Royale.

Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.

Une maison à deux corps de logis No 757 rue Tchoupitoulas.

Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.

Vente positive pour effectuer un partage.

Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 25,836.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement de l Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, rendu le 8 et signé le 12 février 1889, décrétant un partage et en vertu d'un ordre en date du 12 février 1889 je procéderai à la vente des propriétés décrites ci-après, à savoir?

1o Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez de chaussée un grand magasin et chambre au fond, deux grandes chambres, corridor et bureau au premier étage, cinq chambres et corridor au deuxième étage, cour, cuve, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.

2o Deux lots de terre dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 cuves, hangar, lieux d'aisance, etc. Le terrain est joliment embelli avec rebord en briques et planté avec des rosiers et arbustes, et porte le numéro municipal 443 rue Royale.

3o Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Trémé et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, corridor, etc., et cuisine à un étage ayant 2 chambres, cour, hangar, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4o Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désignés par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant au terrain désigné ci-dessus et mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G. 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade et côtés en briques et la muraille du fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis. un côté occupé actuellement comme café et contient en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient en outre 6 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, un hangar, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., et porte le numéro municipal No 757 rue Tchoupitoulas.

5o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure anglaise; ensemble avec un beau cottage en bois couvert en ardoises, éloigné de la rue, subdivisé en 2 corps de logis et contenant ensemble 14 chambres, 4 corridors, cabinets, hangars, 2 citernes, cour bien pavée, galerie sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
17fév—17 23—mars2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annonciation.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Jacob Bernard et sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 25,392.

PAR B. ONORATO, encanteur— Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 23 janvier 1889, il sera vendu la propriété ci après décrite, savoir:

1o Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par Delachaise, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, et ayant, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; le dit lot étant désigné par le No 48 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer.

2o Un terrain touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan, ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, ou au choix de l'acquéreur à un an; la portion à crédit devant être garantie par les billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et étant garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26janv—fév2 9 16 23—mars 2

PERDU, égaré ou volé—Vers le 1er de ce mois, un billet hypothécaire souscrit par John Reulet à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans plus tard, pour la somme de $444 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement; paraphé "ne varietur" par Charles Rolle, notaire. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
6 février—3f en 30j NUMA LANDRY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magasin en briques à quatre étages, No 133 rue Decatur.

John P. Gaspard vs ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, St-Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 et mesurant 18 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.

Aussi—Un lot de comptes.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

Propriété faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, la propriété suivante, savoir—

Une portion de terre située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, comprenant les lots désignés par les lettres B, X et A, mesurant ensemble 191 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 18 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, et 181 pieds 8 pouces de large sur la ligne du fond. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur leur prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.
19 fév—19 23—2 9 16 23 mars

Propriétés sur le Coteau de la Métairie.

Succession de Isaac Smith Hyams.

Cour Civile de District, Division D., No 8,972.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889—Les propriétés suivantes, savoir—

1o Un îlet de terre faisant face au Rail Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthony, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthony, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 5 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 148 pieds 7 pouces 5 lignes de face au Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'îlet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.

2o Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Olympia et St Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur, la terre est élevée.

3o Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 47 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 lignes de face au chemin de la Métairie.

Le tout d'après les plans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt à partir de date; aussi toutes les clauses de garantie d'usage.

Actes de vente pardevant Geo. Préot notaire. Un dépôt de 10 0/0 pour assurer la vente.
13fév—13 21 28—5 16mars.

Propriété faisant face au Canal Verret.

Succession de Henry Tailhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,296.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 600 pieds de large sur une ligne et 590 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1850 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 676 pieds de large sur une ligne et 9.0 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 53s pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 539 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret même dimension sur la ligne du fond 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond 1368 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
25jan—29 fév2 9 16 23 mars2

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan D'actions et de bons

Succession de Mme Abigail L. Stark.

No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1889, il sera vendu à l'encan, les effets suivants:

Actions et Bons.

1o Cent soixante-quinze actions [de cent piastres chacune] du fonds-capital de la New Orleans Canal & Banking Company.

2o Cent soixante-sept actions [de cent piastres chacune] du fonds-capital de la New Orleans City & Lake Railroad Company.

3o Cent quinze actions [de cent piastres chacune] du fonds-capital du Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

4o Cent vingt actions (de cinquante piastres chacune) du fonds-capital de St. Charles Street Railroad Company.

5o Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.

6o Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company.

7o Soixante-sept actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana.

8o Cinquante actions du fonds capital du St. Charles Hotel Company de vingt cinq piastres chacune.

9o Trente-six actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Factors & Traders Insurance Company sur lesquelles cinquante piastres par action ont été payées.

10o Six Bons du Magnolia Cotton Mills de mille piastres chacun avec coupons de cinq (5) pour cent pour le 1er janvier et le 1er juin, Nos 213 à 218, dus le 1er juillet 1898.

Conditions—Comptant avant le transfert.
16fév—16 23—2 7mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Jolie résidence cottage sur la rue Jersey près l'avenue Napoléon.

Succession de Joseph Yates.

No 24,989—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel et Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné comme lot No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie maison en bois à un étage, connue par le No 547 rue Jersey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
26 jan—26 fév 2 9 16 23 mars 2

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 23jan—16t

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—A. BRIGNONI, encanteur — Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 29, vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon ou Bagatelle, Marais, anciennement Moralès, Union et Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure américaine, 30 pieds de façade rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt, de Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1868, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.

Enregistré dans le C. O. B., 95, folio 196.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citerne, lieux d'aisances, etc., et connu sous le No 116 rue de l'Union.

Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent devant être payés comptant sur les lieux de l'adjudication; et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue du Port.

Terrain vague de choix situé en face, entre Remparts et St-Claude.

Succession de Francis Mahoney, décédé.

A long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 janvier, 1889, Dossier No. 21,956, pour compte de la succession de Francis Mahoney, décédé, il sera vendu à l'encan:

TROISIEME DISTRICT.

1o Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St. Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 139 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No 130 rue du Port, et ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, un puits, etc.

2o Un certain lot ou portion de terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, Remparts, St Claude et St Ferdinand. Le dit lot mesure 17 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue du Port, sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux, et assumer le paiement des taxes de 1889, en outre du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27— fév 3 10 17 24—mars 2

Propriété de valeur à Carrollton, rues Madison et Deuxième.

Près de la gare, du fleuve, du marché, de la maison de cour, etc.

Succession Henry Jurgens, décédé.

Par ordre de cour—Dossier No 25,276.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 janvier 1889, et un ordre supplémentaire on amendé par le même juge, daté le 25 janvier 1889, Dossier No 25,276, dans l'affaire de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan—

RUE MADISON.

1o Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4 de l'ancien îlet "D", actuellement l'îlet No 87, borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

RUE DEUXIEME.

2o Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No 34, qui est adjacent à la propriété ci dessus, et aussi le lot No 5 qui mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 150 pieds.

ECURIE RUE MADISON.

3o Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 5 et 6, qui sont contigus l'un à l'autre, et le lot No 4, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages en bois et écurie avec une cuisine à un étage connue comme le No 20 rue Madison, ayant écurie et appartements pour 10 animaux ou plus et quelques 5 ou 6 chambres pour l'usage d'une famille, citerne, etc.

Un cottage double.

4o Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés comme lots Nos 7 et 8 lesquels sont contigus l'un à l'autre et le lot No 6 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme le No 16 rue Madison, ayant 3 chambres et plus de chaque côté, citerne etc., et rapportant $12 à $15 par mois (nominal).

GRAND ENTREPOT EN FACE.

5o Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 86, borné par les rues Madison, Dublin, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 qui sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en:

Une grange ou entrepôt en bois commode, avec grenier à foin et plusieurs petites dépendances, hangars, etc.

MORCEAU DE TERRE—PAROISSE JEFFERSON.

6o Un morceau de terre, situé au-dessus de la ville de Carrollton, dans la paroisse Jefferson, étant une partie de la plantation, appartenant anciennement à feu Pierre Volant Labarre, à une distance d'environ onze arpents du fleuve Mississipi, et désigné par le numéro 10 sur un plan dressé par "Cosmer", daté le 15 avril 1847, lequel morceau ou portion de terre mesure un arpent de face, sur une profondeur de 1099 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 9 et 1160 pieds sur la ligne du lot No 11, et 189 pieds 4 pouces et 6 lignes de large dans le fond.

Toutes ces mesures ci-dessus sont en mesure américaine et entre lignes parallèles, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en paiements égaux, à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelle. Dix pour cent comptant payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, en outre des adjudications.

Actes de vente pardevant Frederick Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille,

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.

Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.— Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magazine et Constance, et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurent ensemble 63 pieds, 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises, avec une aile de chaque côté et deux bâtisses au fond en bois à deux étages et dépendances et ayant un grand corridor à chaque étage, un salon de réception et salle à manger, office, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambre pour le bois et le charbon et la voiture 2 grandes citernes et un grand réservoir couvert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

La résidence est admirablement préparée et décorée partout par Siebrecht, avec cheminées en marbre et installations de gaz partout, des armoires pressées dans le mur, le tout construit dans le style moderne, et en parfait état.

Les terrains ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc., et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p. m., tous les jours (les dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

Cette élégante propriété est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique en face, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et offre une chance rare d'acheter une gentille résidence de première classe.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes sur l'année 1889.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév